

INFORMATION IMPORTANTE À L'INTENTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

VACCINATION DES JEUNES DE 5 À 19 ANS CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE A (H1N1)

Les directions générales du CSSS de Rimouski-Neigette et du CSSS de La Mitis adoptent un mode de fonctionnement harmonisé afin de procéder à la vaccination des jeunes de 5 à 19 ans de la Commission scolaire des Phares.

Nos équipes de vaccination se déplaceront dans les écoles à compter du **mercredi 18 novembre** prochain. Un calendrier de vaccination sera élaboré et vous sera communiqué sous peu. Nous établirons des contacts personnalisés avec chaque école, en vue d'assurer le bon déroulement de l'opération.

Chaque école recevra incessamment des envois adressés aux parents d'élèves de 5 à 14 ans et aux élèves de plus de 14 ans. Ces envois contiennent des informations détaillées sur la vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) ainsi que des formulaires de consentement parental que les parents d'élèves de 5 à 14 ans doivent compléter, signer et remettre à la direction de l'école le plus rapidement possible.

Compte tenu que le nombre de vaccins disponibles pour l'instant correspond uniquement à la clientèle des 5 à 19 ans et compte tenu de la priorisation des clientèles effectuée par la Santé publique, **il sera malheureusement impossible de vacciner le personnel de la commission scolaire, toutes catégories confondues, lors de notre passage dans les écoles.**

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans ce défi collectif.



Isabelle Malo,
directrice générale
CSSS de La Mitis



Raymond Coulombe,
directeur général
CSSS de Rimouski-Neigette